

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 8 décembre 2020**

CP2020\_12\_22  
id. 5513

*Le 8 décembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAUX)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### **DÉLIBÉRATION**

### **PASSERELLE INSERTION - SAS INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

---

Le plan emploi insertion voté par l'Assemblée départementale le 16 mars 2016 se décline en plusieurs axes avec notamment la prescription des contrats aidés

ainsi que l'aide aux postes auprès des structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens passée, chaque année, avec l'État.

Le Département est, au travers des agents départementaux emploi, prescripteur sur les structures de l'insertion. La collectivité permet la mise en emploi de bénéficiaires du revenu de solidarité active par le biais de contrats à durée déterminée d'insertion (C.D.D.I.) pour une durée maximale de 24 mois.

Les ateliers et chantiers d'insertion (A.C.I.) recrutent un public éloigné de l'emploi pour lequel un accompagnement socio-professionnel est mis en place pendant la période du contrat du travail. L'objectif étant de lever les freins et d'accéder à l'emploi : accès aux droits, formations, mise en situation de travail pour accéder à des emplois pérennes et qualifiés.

Les ateliers et chantiers d'insertion reçoivent un agrément de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et un co-financement État – Département sur de l'aide aux postes, pour financer ces modalités d'accompagnement. Ils font l'objet annuellement d'un contrôle dans le cadre du dialogue de gestion effectué conjointement par la DIRECCTE, pôle emploi et le Département. Ces derniers vérifient le bilan quantitatif et qualitatif de l'accompagnement et fixent des objectifs à atteindre en termes de typologie du public recruté et de sorties positives (accès à l'emploi, en formation, création d'entreprise).

Lors des précédents dialogues de gestion, les structures d'insertion par l'activité économique (I.A.E.) avaient souligné les difficultés à intégrer des personnes orientées, mais très éloignées de l'emploi : certaines n'ayant pas acquis les pré-requis indispensables à l'entrée dans le milieu du travail, et rencontrant parfois des difficultés importantes (problèmes de santé incompatibles avec le monde du travail, mais non détectés dans un accompagnement classique). Cette situation de départ demande un accompagnement renforcé par la structure, qui ne peut atteindre sur la durée maximale du contrat de travail l'objectif de la mise en emploi durable.

Pour remédier à cette problématique, une action expérimentale est prévue, dans un premier temps sur le secteur de Montauban portée par l'association « les jardins de Las Planes » sur le site des Jardins Montalbanais. Selon son évaluation, cette action a vocation à être étendue sur l'ensemble du Département en 2021.

L'action se décline comme suit : 10 personnes très éloignées de l'emploi (situations telles que même une entrée en I.A.E. n'est pas envisageable) par session de 6 mois maximum bénéficieront d'un « sas » de préparation qui prendra en compte la

globalité de la situation : le rythme quotidien, l'organisation personnelle (certaines personnes arrivent de la rue), la garde d'enfants, les moyens de locomotion, le cadre de travail, complété par des immersions sur des chantiers d'insertion du territoire. L'objectif est de régler les freins majeurs pour intégrer un atelier et chantier d'insertion et bénéficier pleinement d'un accompagnement professionnel et intégrer un emploi durable.

Cette action expérimentale en 2020 d'un montant de 8 460 € est co-financée par l'État à hauteur de 5 660 €. Mme BANINO, directrice « des jardins de Las Planes », pour mener à bien cette action, sollicite une demande de subvention auprès du Département à hauteur de 2 800 €.

Cette subvention, sous le numéro PROGOS SDD01658, sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2020 :

- à l'article 657424 s/f 564 RSAA20

Code opération RSAA20	290 990,00 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	254 214,26 €
Engagé à la présente commission permanente	2 800,00 €
Disponible	33 975,74 €

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve, selon les modalités susvisée, et au titre de la passerelle insertion « SAS IAE », l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 2 800 € à l'association « les jardins de Las Planes » à Montauban au titre de son action expérimentale, en la matière ;

- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 657424, sous-fonction 564 (RSAA20) du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les documents découlant de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC